



Procès-verbal du Comité Directeur n°14 du 24 mars 2017

Lieu : Siège F.F.H.

Tour Gallieni 2 - 36 avenue du Général de Gaulle, 93170 Bagnole

Entrée en séance à 19h

1 – APPEL DES PARTICIPANTS

Membres présents :

Madame : Sylvie PETITJEAN

Messieurs : Olivier MOREAU, Jean-Noël MOUCHE, Alain RENAUD, Jean-Marc HAROU, Daniel CHOQUEL, Laurent BRACHET, Gérard BLOTTIERE, Benoit COISNE, Frédéric NORDMANN, Président Ligue Ile de France, Bernard BINET, Président Ligue de Bretagne, Christian ROUSSEL, Président Ligue du Centre-Val de Loire, Patrick ECOLIVET, Président Ligue de Normandie, Jean-Gabin LAKIA, Président Ligue de la Réunion.

Membres absents excusés :

Mesdames : Delphine BENOIT-MAYOUX (donne pouvoir à Benoit COISNE), Clotilde LARROSE, Corinne CLERISSI (donne pouvoir à Daniel CHOQUEL), Amandine ROMBAUT, Présidente Ligue Bourgogne-Franche-Comté (donne pouvoir à Laurent BRACHET).

Messieurs : Louis GILLET (donne pouvoir à Alain RENAUD), Jean-Luc DARFEUILLE (donne pouvoir à Olivier MOREAU), Eric POURCHASSE (donne pouvoir à Laurent BRACHET), Patrick BURTSHELL, Pascal HAUET, Laurent FRAPPART, Président Ligue Hauts de France, Jean-Emile GABORIAUD, Président Ligue Nouvelle-Aquitaine, David ROBERT, Président Ligue Occitanie (donne pouvoir à Olivier MOREAU), Julien BARRY, Président Ligue Auvergne-Rhône-Alpes (donne pouvoir à Alain RENAUD), André GUILLOUX, Président Ligue Pays de Loire (donne pouvoir à Jean-Noël MOUCHE), Pierre FABRE, Président Ligue Grand-Est.

Assistent à la réunion :

Anaïs RIVIERE, Responsable administrative.



Total des membres présents avec droit de vote : 14 membres

Pouvoirs : 9 pouvoirs

Total des voix : 23 sur 29

Majorité : 12

2- MOT DU PRESIDENT

Le Président remercie les membres d'avoir répondu présent à cette convocation d'urgence du Comité Directeur, dont la possibilité est donnée par l'article 10.1.1 du Règlement Intérieur. Cette convocation est motivée par la nécessité de désigner les membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales qui auront pour mission d'assurer la surveillance et le bon déroulement des élections fédérales le 25 mars. Ce sujet sera abordé au point 4.

3 - APPROBATION PROCES-VERBAL COMITE DIRECTEUR 28 JANVIER 2017

Le procès-verbal de la réunion N°13 du 28 janvier 2017 a été transmis aux membres du Comité Directeur. Il leur est proposé de se prononcer sur le contenu du document et de son relevé des Décisions et Actions.

Résultat du vote : Abstentions 0 – Contre 0 - Pour 23

4 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Le 25 mars, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE) sera amenée à exercer ses fonctions dans le cadre de l'Assemblée Générale Elective qui désignera les membres du Comité Directeur pour le mandat 2017-2020. Les membres de cette Commission désignés à ce jour sont André LEVY (Président), Micheline BICHERAY (membre), Emmanuel BOUGON (membre) et Francis COQUANT (membre).

Pour des raisons de santé, André LEVY sera dans l'impossibilité de se déplacer le 25 mars. Il se rendra néanmoins disponible à distance dans le cas où son avis et/ou une décision seraient requis sur l'organisation ou le déroulement du scrutin. Les conditions techniques adéquates seront mises en place : une salle dédiée sera à la disposition de la CSOE, sur place, d'où elle pourra échanger avec le Président.

Il a par ailleurs été fait le constat de l'impossibilité, pour les trois autres membres, d'exercer leur fonction de membre de la CSOE. En effet, au regard de l'article 2.4.1 des Statuts de la F.F.H., ni Micheline BICHERAY, ni Emmanuel BOUGON ne pourront valablement siéger le 25 mars, la



première étant candidate au Comité Directeur, le second compte tenu de son lien de parenté avec Clémentine DUFAY, également candidate au Comité Directeur. Quant à Francis COQUANT, son état de santé ne lui permet malheureusement pas d'exercer sa fonction de membre de la CSOE.

Dans ces conditions, il est nécessaire que le Comité Directeur désigne des personnes remplissant les conditions de compétence et d'indépendance requises pour se substituer aux membres défaillants, afin d'être en mesure d'assurer la surveillance et le bon déroulement des opérations électorales le jour de l'A.G., en liaison permanente avec le Président de la Commission.

Les membres proposés pour compléter la Commission de Surveillance des Opérations Electorales sont les suivants : Nicolas ODINET, Jean-François FENAERT et Nicolas LOGEAY.

Alain RENAUD propose que seuls deux membres parmi les trois suggérés soient désignés au motif suivant : s'il était nécessaire de prendre une décision et qu'une majorité n'était pas trouvée – la commission étant composée de quatre membres - la décision finale reviendrait au Président qui siège à distance. Il est avancé l'argument selon lequel, afin de respecter les termes des Statuts, il est préférable d'assurer la présence physique d'un minimum de trois membres de la CSOE lors de l'Assemblée Générale.

Résultat du vote : Abstentions 2 – Contre 5 - Pour 16

5 - AFFILIATION U.S. MONTILIENNE H.G.

Ligue : Auvergne Rhône-Alpes

Département : Drôme

Instances :

Président : Pierre DEFOSSE

Trésorière : Valérie DEFOSSE

Secrétaire Général : Nicolas BRAND

Résultat du vote : Abstentions 0 – Contre 0 - Pour 23

La F.F.H. compte désormais 185 clubs affiliés

Clôture de séance à 19h45.



Annexes :

1. Ordre du Jour
2. Support de présentation Comité Directeur n°14

Fait à Paris, le 19 avril 2017.

Olivier MOREAU
Président de la F.F.H.

Jean-Noël MOUCHE
Secrétaire Général de la F.F.H.